

Pension alimentaire versée en espéces, risque de chantage

Par samourai84, le 11/10/2010 à 10:44

Bonjour,

J'ai eu des réponses claires et j'en remercie les auteurs. Néanmoins, je voudrai savoir si en anticipant une quelconque action pour me nuire, je pourrai éventuellement écrire aux organismes concernés pour leur expliquer ma situation, car ce qui m'importe avant tout c'était le bien être de mes enfants. Merci par avance...